

TOUS REP+ !

**ASSEZ DE MENSONGES,
ASSEZ DE MÉPRIS POUR LE 93**

**INTÉGRATION DES LYCÉES A
LA CARTE DE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE**

**TOUTE L'ÉDUCATION
PRIORITAIRE DU
DÉPARTEMENT EN REP+**

**BAISSE MASSIVE DU NOMBRE
D'ÉLÈVES PAR CLASSE**

La Seine-Saint-Denis est le département le plus pauvre de France métropolitaine. Ses enfants doivent faire face à de nombreuses discriminations et difficultés sociales.

Pour répondre à cela, l'éducation nationale a classé 52 collèges en REP et 27 collèges en REP+ sur les 126 du département. Et si les écoles ont le même label que leur collège de secteur, les lycées sont tout simplement exclus de l'éducation prioritaire, comme si les difficultés sociales disparaissaient à la fin du collège.

Certain-es prétendent alors que l'État fait déjà beaucoup d'efforts pour le 93. Mais c'est pourtant loin d'être vrai, et d'être suffisant !

Le 93 est bel et bien sous-doté par rapport à ses besoins réels, et un-e élève de Seine-Saint-Denis « coûte » toujours beaucoup moins cher qu'un-e élève parisien-ne !

En 2019 la carte de l'éducation prioritaire sera révisée. Cela sera l'occasion de réparer cette injustice.

Union
syndicale
Solidaires
éducation
sud
93

SUD éducation 93

9-11 rue Génin, 93200 Saint-Denis

Tel : 01.55.84.41.26 ou 06.88.66.47.23

contact@sudeducation93.org
www.sudeducation93.org

UN CLASSEMENT OPAQUE

Le ministère prétend avoir fait un classement objectif des établissements de France selon un « indice social » qui doit permettre de déterminer quel établissement doit être REP+, REP ou non labellisé. Cet indice, calculé selon quatre critères chiffrés qui sont pour certains discutables et pour lesquels de nombreuses équipes ont signalé des erreurs voire des manipulations, n'a jamais été communiqué. Le classement, s'il existe vraiment, n'a jamais été rendu public. Au lieu de cela les académies se sont vues dotées d'un certain nombre de labels à répartir et des négociations ont ensuite eu lieu pour déterminer qui serait labellisé et qui ne le serait pas.

C'est ainsi que des collèges semblables sur de très nombreux points se sont retrouvés pour certains REP+, et pour d'autres REP ou non labellisés, simplement en fonction de leur académie de rattachement.

REP, UN LABEL QUI NE CHANGE PAS GRAND CHOSE

Les établissements REP ne bénéficient d'aucun moyen supplémentaire : ni heures, ni dispositifs spécifiques, ni pondération ou temps de formation. Seules la prime pour les personnels et une bonification de points existent encore.

Rien ne permet de pallier aux difficultés sociales et scolaires des élèves et d'améliorer les conditions de travail des personnels, bref, de donner à celles et ceux qui ont dès le départ moins que les autres, les moyens de suivre une scolarité normale.

Et les seuils acquis lors de luttes passées dans le 93 (25 élèves par classe en maternelle, 23 en élémentaire et 24 en collège) ne sont qu'un usage. Notre hiérarchie nous le rappelle tous les ans : rien ne dit qu'ils ne disparaîtront pas dans les années qui viennent.

CONCERTATION ET FORMATION POUR TOU-TE-S, MOINS D'ÉLÈVES PAR CLASSE PARTOUT !

Le label REP+, s'il ne donne lui non plus aucun moyen supplémentaire pour les élèves, donne droit à des heures de concertation comprises dans le service dans les collèges (quand l'administration ne les transforme pas en heures supplémentaires), et à des temps de formation supplémentaires dans les écoles. Concrètement, cela correspond à une diminution du temps de présence devant les élèves pour permettre aux enseignant-es de se réunir sur temps de travail. Si cette concertation serait nécessaire dans l'ensemble des établissements scolaires, elle est indispensable dans les établissements de l'éducation prioritaire, qu'ils soient REP ou REP+.

Rien ne justifie cette différence de traitement, à part une logique budgétaire destructrice.

Mais ce temps de concertation ne résout pas le problème de fond de nos établissements : nous avons besoin de plus de moyens humains et matériels, à commencer par un recrutement massif d'enseignant-es pour permettre une baisse du nombre d'élèves dans toutes les classes, et pas uniquement dans les CP et CE1 des seules écoles REP+.

POUR L'ÉDUCATION PRIORITAIRE, SUD ÉDUCATION 93 REVENDIQUE

⇒ 16 élèves au maximum dans toutes les classes

⇒ 1 CPE pour 4 classes

⇒ 1 AED pour 50 élèves

⇒ 1 RASED complet par groupe scolaire

⇒ 1 enseignant-e supplémentaire pour 5 classes dans les écoles

⇒ Une réduction du temps de service pour toutes les catégories de personnel

⇒ une augmentation du temps de concertation